



Communiqué de presse

Bétonisation du triangle de Gonesse / Extension de l'aéroport de Roissy 15 associations déposent un recours contre le Schéma de Cohérence territoriale de Roissy Pays de France

18 février 2020

Ce 18 février 2020, 14 associations déposent, aux côtés de Notre Affaire à Tous, un recours demandant l'annulation du document d'urbanisme définissant l'aménagement du territoire de Roissy Pays de France. Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France, vise à organiser l'aménagement du territoire de la communauté d'agglomérations et constitue une chance pour orienter les politiques locales d'urbanisme sur un territoire vaste et saturé couvrant notamment le triangle de Gonesse et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Or ce document d'urbanisme pose comme acquis deux projets imposés et polluants : Europacity et le Terminal 4, extension de l'aéroport de Roissy CDG.

Alors que le projet Europacity, supposant l'artificialisation de 300 hectares de terres agricoles pour construire un méga-complexe commercial, a été abandonné à l'issue du Conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, le nouveau SCOT cite à de nombreuses reprises le projet, en vantant son apport en termes d'emplois créés et de fréquentation du territoire.

D'autre part le projet de construction d'un Terminal 4 sur l'aéroport de Roissy, prévoyant 40 millions de passagers en plus par an (l'équivalent du trafic de l'aéroport d'Orly), et l'émission annuelle de 15 millions de tonnes d'équivalent CO₂, n'est pas encore acté. Malgré le fait que le groupe ADP parle du projet au présent, celui-ci n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'impact ou d'une enquête publique. Or, le SCOT évoque le projet à de nombreuses reprises comme s'il était acté, soulignant ses apports en termes de tourisme, d'emplois ou de développement du territoire.

Ce document d'urbanisme pose Europacity et le Terminal 4 comme des projets acquis, et ne prend pas en compte leurs effets négatifs : artificialisation des terres, émissions de CO₂ trafic routier...

Le document d'urbanisme fait donc abstraction de la participation ainsi que de l'information du public, en prenant en compte ces projets. De plus, le rôle d'un tel document est d'évaluer les effets de l'aménagement sur le territoire, ainsi que sur ses capacités d'évolution et donc sa résilience. Or, en évoquant ces projets, le SCoT ignore manifestement les effets négatifs de ceux-ci, ne prenant en compte ni l'augmentation du trafic routier, ni les augmentations de gaz à



effet de serre induits, ni celle des particules fines, ni l'augmentation des nuisances aériennes, ni l'artificialisation dangereuse des terres.

Audrey Boehly, collectif Non au T4 : *"Il est inacceptable qu'un document d'urbanisme valide à priori un projet comme le Terminal 4, dont l'enquête publique n'a pas encore eu lieu, et dont l'impact sur le climat et sur la santé des franciliens serait catastrophique."*

Bernard Loup, président du Collectif pour le Triangle de Gonesse : *"La publicité sur la Charte agricole du Grand Roissy, n'efface pas la réalité : le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France est le premier destructeur en Ile de France des terres agricoles, plus du double de la moyenne régionale. Malgré l'abandon d'EuropaCity, le SCOT Roissy Pays de France refuse d'imaginer l'avenir agricole et alimentaire du Triangle de Gonesse. "*

Chloé Gerbier, association Notre Affaire à Tous : *"Les documents d'urbanisme, sont les outils d'aménagement de la puissance publique. En actant un projet comme le Terminal 4, en parallèle de la stratégie bas carbone, les pouvoirs publics montrent une nouvelle fois l'incohérence de leurs politiques."*

Maxime Colin, FNE Ile-de-France : *"Loin d'entamer une transition vers un urbanisme sobre, résilient et adapté au changement climatique, le SCOT de Roissy Pays de France engage plus encore l'Ile-de-France dans l'artificialisation des sols et l'aliénation du territoire aux méga-infrastructures ainsi qu'aux nuisances aériennes."*

Françoise Brochot, ADVOCNAR : *"La protection de la santé et du cadre de vie des populations doit être une priorité, ainsi que la réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre. Le SCOT Roissy Pays de France, actant le projet du Terminal 4 à Roissy CdG, ne répond pas à ces objectifs et doit être annulé."*

SOS Vallée de Montmorency : *"Au nom de ses adhérents et de la défense du climat, l'association refuse toute augmentation des nuisances subies par les habitants de la Vallée et réclame un plafonnement des mouvements à Roissy CDG à 500.000/an."*

Jean Marc Buteux, association DIRAP : *"Le projet de Terminal 4 est inacceptable et les moyens permettant de limiter les mouvements à 500 000/an doivent être mis en oeuvre."*

Robert Spizzichino, CARMA : *"Ce SCOT d'un autre temps tourne le dos à tous les projets réellement bénéfiques pour le territoire. Il faut espérer que les prochaines élections municipales permettront de repartir d'un bon pied."*

Contacts presse :

Audrey Boehly, membre du collectif Non au T4 : 06 77 81 49 40

Chloé Gerbier, coordinatrice de l'équipe juridique Super Local, NAAT : 06 46 43 55 09



Liste des associations requérantes :

Notre Affaire à Tous
 Collectif Non au Terminal 4
 Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
 France Nature Environnement Ile-de-France (FNE IDF)
 France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE SEM)
 SOS Vallée de Montmorency
 Val d'Oise Environnement (VOE)
 Les Amis de la Terre Val d'Oise (ATVO)
 Des terres, pas d'hypers !
 Les Amis de la Confédération Paysanne (ACP)
 Mouvement National de Lutte pour l'environnement - 93 et Nord Est parisien (MNLE 93)
 Réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne en Ile de France (Réseau AMAP IDF)
 Environnement 93
 Vivre Mieux Ensemble à Aulnay-sous-Bois (VME Aulnay)
 Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR)
 Collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes (CIRENA)
 Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin (DIRAP)